

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 20 mars 2019

COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHÉ

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE ELAGAGE – OPERATION MUTUALISEE

**La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche propose aux habitants une opération mutualisée d'élagage des haies longeant les voies communales. Les personnes intéressées doivent se signaler en mairie avant le mois de juin.**

Avec l'arrivée de la fibre, l'élagage est devenu un enjeu majeur pour les collectivités et les riverains. Le Département a lancé une grande initiative en la matière le long des routes départementales.

Les communes sont aussi concernées à la fois en termes de protection des réseaux aériens mais aussi de préservation des chaussées et de viabilité hivernale. La responsabilité potentielle des riverains pour les dégâts causés notamment aux réseaux de fibre optique est à prendre en considération.

Aussi, la commune a décidé de proposer à tous les riverains possédant des parcelles jouxtant les voies communales de profiter de l'opération mutualisée d'élagage organisée en Corrèze à partir de l'initiative départementale avec l'ASAFAC. Les travaux d'élagage se font jusqu'à 6-8 mètres à l'aplomb de la chaussée. Les espaces vides de végétation ne sont pas décomptés.

En effet, un tarif très intéressant d'élagage est proposé à hauteur de deux euros hors taxe le mètre linéaire soit 2,40 euros TTC. L'élagage est réalisé par une entreprise spécialisée qui se charge de la taille et de l'évacuation des branches.

---

#### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedjkane@orange.fr](mailto:a.m.oumedjkane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)

Dès lors qu'un arbre d'un diamètre supérieur à 30 centimètres est concerné, un devis spécifique est proposé au propriétaire. Les riverains intéressés doivent se signaler au plus vite en mairie et en tout état de cause avant juin 2019 en signalant à l'accueil de la mairie les parcelles qu'ils souhaitent faire élaguer.

---

**CONTACTS PRESSE :**

**ANNE-MARIE OUMEDJKANE** – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedjkane@orange.fr](mailto:a.m.oumedjkane@orange.fr)

**FABIENNE DURIE** – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)